M. Kenny Ronald PIERRE

L'acte du baptême et la croissance chrétienne

La réalité de la pluie de l'arrière-saison devant descendre sur le peuple de Dieu

Les enfants de Dieu sont appelés à être des êtres célestes. Cependant, triste réalité, le diable a réussi à les clouer au sol, en les lestant de doctrines anti-bibliques.



ÉDITIONS GALAAD

Extrait du livre :

L'acte du baptême et la croissance chrétienne

La réalité de la pluie de l'arrière-saison devant descendre sur le peuple de Dieu

1re édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

Kenny Ronald PIERRE

Table des matières

° 1 – La première étape du baptême : les semailles de l'Évangile dans une bonne terre..... 3
° 2 – La cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains..... 23
° 3 – De souffrance et d'encre..... 37

1 La première étape du baptême : les semailles de l'Évangile dans une bonne terre

Je commencerais en vous disant que les fondations d'une chose détermineront son devenir. En ce qui concerne le baptême, des règles ont été établi par Dieu et commencent dès que les Saintes Écritures sont prêchées en amont, bien avant la descente dans les eaux baptismales. Malheureusement, force est de constater que les fondations qui sont mises en place, en la matière, au sein de toute la chrétienté, sont inconséquentes, et même bâties sur le sable.

Nous le verrons ! Avant d'en venir au type de message devant être prêché en vue de préparer des intéressés au baptême, je vous invite avant cela à faire un petit tour dans la Bible en vue de découvrir les réalités qui sont liées aux fondations que nous édifions.

Pour ce faire, je vous dirais qu'il est important de comprendre que le devenir d'une construction que nous édifions – et cela qu'elle soit littérale ou spirituelle – sera avant tout tributaire du type de terrain sur lequel nous la bâtissons. Souvent, nous nous improvisons bâtisseur, mais nous ne construisons pas selon les normes, ni avec les bons matériaux ; la finalité est que le résultat est des plus désastreux.

La maison construite finira par sombrer en nous emportant dans son sillage. Ceci nous renseigne à ce propos :

« C'est pourquoi, quiconque entend ces paroles que je dis et les met en pratique, sera semblable à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc. *La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont jetés contre cette maison :*

Elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur le roc. **Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les met pas en pratique, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable.** *La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et ont battu cette maison : elle est tombée, et sa ruine a été grande. » [Matthieu 7 versets 24-27, Bible Louis Segond].*

Comme vous pouvez le constater, le type de terrain est déterminant afin que notre œuvre puisse perdurer, au niveau spirituel, seuls ceux qui bâtissent sur Jésus-Christ le roc éternel, auront un devenir.

Ce que nous venons de voir, en ce qui concerne les fondations d'une maison et son devenir, est aussi vraie pour une récolte.

Cette réalité est bien représentée dans la parabole du semeur, où nous découvrons les retombées que peut avoir la bonne semence sur divers types de terrain.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : *« Il leur parla en paraboles sur beaucoup de choses, et il dit : un semeur sortit pour semer. Comme il semait, une partie de la semence tomba le long du chemin : les oiseaux vinrent, et la mangèrent.*

Une autre partie tomba dans les endroits pierreux, où elle n'avait pas beaucoup de terre : elle leva aussitôt, parce qu'elle ne trouva pas un sol profond ; mais, quand le soleil parut, elle fut brûlée et sécha, faute de racines. Une autre partie tomba parmi les épines :

Les épines montèrent, et l'étouffèrent. Une autre partie tomba dans la bonne terre : elle donna du fruit, un grain cent, un autre soixante, un autre trente. Que celui qui a des oreilles pour entendre entende. […]

Vous donc, écoutez ce que signifie la parabole du semeur. Lorsqu'un homme écoute la parole du royaume et ne la comprend pas, le malin vient et enlève ce qui a été semé dans son cœur :

Cet homme est celui qui a reçu la semence le long du chemin. Celui qui a reçu la semence dans les endroits pierreux, c'est celui qui entend la parole et la reçoit aussitôt avec joie ; mais il n'a pas de racines en lui-même, il manque de persistance, et, dès que survient une tribulation ou une persécution à cause de la parole, il y trouve une occasion de chute.

Celui qui a reçu la semence parmi les épines, c'est celui qui entend la parole, mais en qui les soucis du siècle et la séduction des richesses étouffent cette parole, et la rendent infructueuse.

Celui qui a reçu la semence dans la bonne terre, c'est celui qui entend la parole et la comprend ;

Il porte du fruit, et un grain en donne cent, un autre soixante, un autre trente. » *[Matthieu 13 versets 3-9, 18-23, Bible Louis Segond].*

Ici, la bonne semence représente la parole de Dieu, la terre quant à elle est présentée comme étant le cœur (*donc l'esprit*) de ceux qui reçoivent cet enseignement divin.

Pour avoir une bonne récolte, il faut avant tout que le terrain soit préparé et débarrassé de toutes pierres, épines qui pourraient gêner.

Il faut aussi que toute terre qui a été piétinée et est devenue dure, soit bêchée afin que les graines puissent croître.

Ici c'est la partie ou le prédicateur appelle ceux qui l'écoutent à ne plus regarder à leurs problèmes et les fortifie afin qu'ils puissent devenir victorieux, il leur explique ce qu'ils n'ont pas compris etc.

Une fois que tout cela est fait, la semence peut être semée, et qui une fois arrivée dans une bonne terre ou nulle pierre, nul terrain damé, nul épine ne se trouve, donnera des fruits abondants.

La résultante sera que des âmes seront sauvées pour le Seigneur.

Ce que nous venons de voir, c'est ce qui doit se passer dans l'absolu, mais nous savons que la perfection n'est pas de ce monde.

Bien que le type de terrain et son bon entretien soient essentiels à une bonne récolte, un autre élément des plus important déterminera le devenir de celle que l'on aura. Ainsi, un terrain fertile peut aussi porter en abondance un autre type de fruit, car la récolte que l'on fera est avant tout déterminée par le type de semence qui est mise en terre.

Cette réalité, nous le retrouvons dans la parabole du blé et de l'ivraie, que je vous invite à lire : *« Il leur proposa une autre parabole, et il dit : le royaume des cieux est semblable à un homme qui a semé une bonne semence dans son champ. Mais, pendant que les gens dormaient, son ennemi vint, sema de l'ivraie parmi le blé, et s'en alla.*

Lorsque l'herbe eut poussé et donné du fruit, l'ivraie parut aussi. Les serviteurs du maître de la maison vinrent lui dire : Seigneur, n'as-tu pas semé une bonne semence dans ton champ ?

D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ? Il leur répondit : c'est un ennemi qui a fait cela. Et les serviteurs lui dirent :

Veux-tu que nous allions l'arracher ? Non, dit-il, de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne déraciniez en même temps le blé. Laissez croître ensemble l'un et l'autre jusqu'à la moisson, et, à l'époque de la moisson, je dirai aux moissonneurs :

Arrachez d'abord l'ivraie, et liez-la en gerbes pour la brûler, mais amassez le blé dans mon grenier. […] **Il répondit : celui qui sème la bonne semence, c'est le Fils de l'homme ; le champ, c'est le monde ; la bonne semence, ce sont les fils du royaume ;**

L'ivraie, ce sont les fils du malin ; l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable ; la moisson, c'est la fin du monde ; les moissonneurs, ce sont les anges. Or, comme on arrache l'ivraie et qu'on la jette au feu, il en sera de même à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui arracheront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité :

Et ils les jetteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père.

Que celui qui a des oreilles pour entendre entende. » [Matthieu 13 versets 24-30, 37-43, Bible Louis Segond].

Avant tout, il est à noter que bien qu'ici les deux semences – le bon grain et l'ivraie – ne sont pas présentées comme étant des enseignements, cette réalité ressort dans la parabole du semeur.

Ainsi, si la bonne semence représente la parole de Dieu, l'ivraie, donc la mauvaise semence, représente les enseignements frelatés que le diable distille par le biais de ces serviteurs.

Ce faisant, cette parabole nous présente aussi deux types de prédicateurs qui sont symbolisés comme étant des semeurs qui sèment des graines. Alors que le maître du terrain et ces serviteurs ont semé de la bonne semence (*l'Évangile*), son ennemi et ces serviteurs de leur côté sèment de l'ivraie – qui représente des préceptes d'homme, qui sont appelés doctrine de démon *[1 Timothée 4 versets 1-5].*

Cette parabole représente l'œuvre du salut. D'un côté nous avons le peuple fidèle de Dieu qui prêche l'Évangile pur, en Jésus-Christ. Cette semence, quand elle arrive dans des cœurs qui sont prêts, porte du fruit, et les gagne pour la vie éternelle. D'un autre côté, nous avons les serviteurs du démon *[2 Corinthiens 11 versets 13-15],* qui sèment l'ivraie qui représente les enseignements pernicieux et anti bibliques, basés sur des doctrines d'homme, au détriment de la parole de Dieu.

Ainsi, la semence qui sera reçue dans le cœur (*esprit*) déterminera que nous devenions des enfants de Dieu ou des enfants du démon.

C'est aussi elle qui définira si l'on portera le sceau de Dieu ou la marque de la bête. Pour approfondir cette réalité, je vous invite à lire le chapitre intitulé *« Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête) ».*

Dans la lignée de ce que nous venons de voir, je vous dirais qu'il existe, selon moi, une réalité biblique que la majeure partie de la chrétienté connaît, mais n'arrive pas à percevoir la portée.

Lisons ceci pour le découvrir : *« Malheur à vous, spécialistes de la loi et pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes l'accès au royaume des cieux ; vous n'y entrez pas vous-mêmes et vous ne laissez pas entrer ceux qui le voudraient. […]*

Malheur à vous, spécialistes de la loi et pharisiens hypocrites, parce que vous parcourez la mer et la terre pour faire un converti et, quand il l'est devenu, vous en faites un fils de l'enfer deux fois pire que vous. » *[Matthieu 23 versets 13 et 15, Bible Segond 21].*

L'enseignement que l'on reçoit d'un enseignant spirituel peut, dès le début nous formater, afin de devenir un enfant de la géhenne, donc une personne destinée à avoir la marque de la bête et finir brûler en enfer. Ce faisant, combien important est-il de faire attention aux enseignements ante baptismal que vous recevez, car ils deviendront la base de votre foi et détermineront votre devenir.

Voici comment cette réalité est présentée ici : *« Quand l'un dit : moi, je suis de Paul ! Et un autre : moi, d'Apollos ! N'êtes-vous pas des hommes ?* **Qu'est-ce donc qu'Apollos, et qu'est-ce que Paul ?**

Des serviteurs, par le moyen desquels vous avez cru, selon que le Seigneur l'a donné à chacun.

J'ai planté, Apollos a arrosé, mais Dieu a fait croître, en sorte que ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait croître.

Celui qui plante et celui qui arrose sont égaux, et chacun recevra sa propre récompense selon son propre travail.

Car nous sommes ouvriers avec Dieu. Vous êtes le champ de Dieu, l'édifice de Dieu. Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, et un autre bâtit dessus.

Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus.

Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ. *Or, si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume,* **l'oeuvre de chacun sera manifestée ;**

Car le jour la fera connaître, parce qu'elle se révèlera dans le feu, et le feu éprouvera ce qu'est l'oeuvre de chacun.

Si l'oeuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. Si l'oeuvre de quelqu'un est consumée, il perdra sa récompense ; pour lui, il sera sauvé, mais comme au travers du feu.

Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? *Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes. » [1 Corinthiens 3 versets 4-17, Bible Louis Segond].*

Quand on entreprend de bâtir notre foi, afin que nous devenions le temple du Saint-Esprit, il nous faut faire très attention à comment nous le faisons, et sur qui ou quoi elle est basée.

Ceux qui nous enseignent, aussi méritants soient-ils, ne sont que des instruments, destinés à nous apporter la parole de Dieu comme une eau pure et vivifiante. Ce faisant, ils ne doivent pas altérer l'Évangile, mais le porter comme l'Esprit de Dieu l'a établie.

Le seul matériau qui soit à l'épreuve du feu – qui ici symbolise la parole de Dieu *[Jérémie 23 versets 28-29], [Jérémie 4 verset 14] –,* c'est la parole de Dieu elle-même, qui est Jésus *[Jean 1 versets 1-5, 14].*

Ce texte nous présente aussi une autre réalité qui est la nécessité d'avoir un plan afin que notre foi, notre maison spirituelle, soit construite de façon efficiente.

Ici, nous avons découvert que Jésus est les fondations de la maison, et c'est sur cette base que cette dernière doit être bâtie.

Le Seigneur étant un Dieu d'ordre, il faut que ceux qui bâtissent, le fassent avec sagesse, donc selon un plan que Jésus-Christ, le Grand architecte, a établi.

> **Exemple :** *prenons le cas d'une maison littérale, si l'on ne monte que des murs, sans des poteaux pour soutenir l'édifice, avec le poids de la structure, le tout finira par s'écrouler.*
> *La vie de ceux qui occuperaient un tel édifice serait en danger.*

En outre, une maison où l'on aurait oublié de mettre des fenêtres serait sombre, chaude, une tombe, donc invivable.

Ainsi, même si nous construisons notre foi sur la parole de Dieu, il faut le faire selon le canevas adéquat que le Seigneur a institué.

Sans cela, notre devenir est en danger. Nous allons maintenant découvrir les bases premières devant être mises en place afin qu'à l'issue du baptême, nous devenions le temple du Saint-Esprit.

Voici ce que nous apprenons à ce propos dans la Bible : *« Puis il leur dit : allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création.* **Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. »** *[Marc 16 versets 15-16, Bible Louis Segond].*

Il est à noter que le premier pas menant au salut, n'est pas le baptême mais c'est la foi, car c'est celui qui croira, puis qui sera baptisé qui sera sauvé. Mais cette foi ne sort pas du néant, car elle doit être nourrie par des enseignements, c'est pour cela que le Seigneur a donné comme mission à son peuple, de prêcher l'Évangile.

Voici ce que nous apprend le Saint Livre à ce propos : **« Que dit-elle donc ? La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Or, c'est la parole de la foi, que nous prêchons.**

Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. **Car c'est en croyant du coeur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut,** *selon ce que dit l'Écriture : quiconque croit en lui ne sera point confus. […]*

Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru ? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ?

Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a personne qui prêche ? Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés ? Selon qu'il est écrit :

Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles ! […]

Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ. » *[Romains 10 versets 8-11, 13-15, 17, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ce texte qui nous porte aussi des éléments : *« Jésus leur parla de nouveau, et dit : Je suis la lumière du monde ;*

Celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. […] Et il dit aux Juifs qui avaient cru en lui :

Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. » *[Jean 8 versets 12, 31-32, Bible Louis Segond].*

Pour parvenir au salut, il faut croire dans son cœur et confesser de la bouche, que nous croyons en Jésus-Christ, en son ministère sacrificiel qu'il a fait pour nous. Néanmoins, pour que la foi puisse naître, il faut que cette bonne nouvelle du salut soit prêchée, car la conviction vient de ce qui est enseigné à partir des Saintes Écritures.

C'est la vérité, donc la Parole de Dieu – qui est Jésus lui-même *[Jean 1 versets 1-18, 29-30]* – qui rend libre *[Jean 8 verset 32]*, mais pour que cela puisse se faire il faut qu'elle parvienne à ceux qui ont besoin. C'est pour cela que le Seigneur a donné à son peuple mandat, afin que sa Parole soit prêchée à toute la création *[Matthieu 28 verset 18-20]*.

Prêche l'Évangile est important, mais si ce qui est enseigné n'a pas en lui la vie, c'est en vain que le prédicateur à donner de son temps.

Nous allons maintenant considérer certaines réalités liées au baptême, qui nous apprend comment nous pouvons hériter de la nouvelle vie en Christ, par ce biais. La première chose que nous allons prendre en compte est que baptême ne rime pas toujours avec scellement par le Saint-Esprit, donc vie nouvelle en Jésus-Christ.

Dans le texte qui suit, que nous avons déjà eu à considérer, se trouve cette réalité : *« Pendant qu'Apollos était à Corinthe, Paul, après avoir parcouru les hautes provinces de l'Asie, arriva à Éphèse.*

Ayant rencontré quelques disciples, il leur dit : avez-vous reçu le Saint-Esprit, quand vous avez cru ? Ils lui répondirent :

Nous n'avons pas même entendu dire qu'il y ait un Saint-Esprit. *Il dit : de quel baptême avez-vous donc été baptisés ?*

Et ils répondirent : au baptême de Jean. Alors Paul dit :

Jean a baptisé du baptême de repentance, disant au peuple de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire, en Jésus. **Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient.** *Ils étaient en tout environ douze hommes. » [Actes 19 versets 1-7, Bible Louis Segond].*

Le point que je veux mettre ici en exergue est l'importance de la formation spirituelle, basée sur la parole de Dieu que, celui qui veut se faire baptiser doit recevoir.

Ici, ces hommes ont été baptisé, mais il ne leur a pas été apporté les rudiments en ce qui concerne l'œuvre du Saint-Esprit. Ce faisant, les fondations qu'ils ont reçues étaient bancales. Cette réalité est due au fait que la foi ne sort pas du néant, et a un processus de mise en place bien défini que l'Esprit de Dieu a établi, en Jésus-Christ et que nous avons vu et qui est notifié dans *[Romains 10 versets 8-17]*.

Il faut que la parole de Dieu soit enseignée afin que la foi puisse prendre vie en celui qui l'écoute. En outre, voici ce que fait aussi en nous les Saintes Écritures que nous lisons :

« Déjà vous êtes purs, à cause de la parole que je vous ai annoncée. » *[Jean 15 verset 3, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : *« Vous avez été libérés de cette manière futile de vivre que vous ont transmise vos ancêtres et vous savez à quel prix.* **Ce n'est pas par des biens qui se dévaluent comme l'argent et l'or. Non, il a fallu que le Christ, tel un agneau pur et sans défaut, verse son sang précieux en sacrifice pour vous.**

Dès avant la création du monde, Dieu l'avait choisi pour cela, et il a paru, dans ces temps qui sont les derniers, pour agir en votre faveur.

Par lui, vous croyez en Dieu, qui l'a ressuscité des morts et lui a donné la gloire. Ainsi votre foi et votre espérance sont tournées vers Dieu. **Par votre obéissance à la vérité, vous avez purifié votre être afin d'aimer sincèrement vos frères.**

Aimez-vous donc ardemment les uns les autres de tout votre cœur. Car vous êtes nés à une vie nouvelle, non d'un homme mortel, mais d'une semence immortelle :

La Parole vivante et éternelle de Dieu. » *[1 Pierre 1 versets 18-23, Bible Semeur].*

La parole de Dieu est le biais par lequel nos cœurs (*nos esprits*) sont purifiés, quand nous obéissons à ce qu'ils nous enseignent.

Nous découvrons aussi que la nouvelle naissance en Christ se fait par le biais de l'étude diligente de la semence immortelle de Dieu, qui est sa Parole vivante et éternelle, qui n'est autre que Christ, lui-même. Tout cela nous permet de marcher en renouveau de vie !

Ainsi, sans l'étude diligente de la parole de Dieu, avant le baptême, point de nouvelles naissances, en Christ.

Ce que nous venons de voir nous permet de nous rendre compte de la place fondamentale que doit tenir dans nos vies l'enseignement de la parole de Dieu, avant que l'on ne soit baptisé, car sans son étude diligente, il n'est pas possible de naître à nouveau.

Comme la foi vient de ce que l'on entend, qui est lui-même tiré de la parole de Dieu, si les bases spirituelles qui sont étudiées ante baptême, ne sont pas les Saintes Écritures mais des doctrines d'hommes, l'Esprit de Dieu ne pourra pas faire naître la foi dans le cœur du futur baptisé. Il ne pourra pas non plus être purifié, ni transformé à l'image de Jésus.

Son baptême sera donc un bain sans savon !

Ce faisant, même en ayant été baptisé, si nous n'avons pas été fondés, avant cela sur la parole de Dieu, nous demeurons des êtres qui ne peuvent maîtriser les choses de Dieu. Dans *[1 Corinthiens 2 versets 9-16]* celui qui est ainsi, est appelé un homme animal.

Pour poursuivre et pour imager tout ce que nous venons de voir, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que nous devenons ce que nous mangeons et cela, dans la réalité comme dans le monde spirituel. Deux tables et deux repas différents sont dans le monde spirituel dressés devant nous et voici comment ils sont présentés :

« Je suis le pain de vie. *Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts.* **C'est ici le pain qui descend du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point.**

Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde.

Là-dessus, les Juifs disputaient entre eux, disant : comment peut-il nous donner sa chair à manger ? **Jésus leur dit : en vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'avez point la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour.**

Car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui. […] C'est l'esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. *[…] Dès ce moment, plusieurs de ses disciples se retirèrent, et ils n'allaient plus avec lui. Jésus donc dit aux douze : et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller ?*

Simon Pierre lui répondit : Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle. » *[Jean 6 versets 48-56, 63, 66-68, Bible Louis Second].*

Considérons aussi ceci : **« Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience […]**

En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre de Jésus Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as exactement suivie. Repousse les contes profanes et absurdes. Exerce-toi à la piété ». [1 Timothée 4 versets 1-2, 6-7, Bible Louis Second].

Finissons avec cet autre texte très à propos : *« C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie. Je parle comme à des hommes intelligents ;*

Jugez vous-mêmes de ce que je dis. **La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang de Christ ?**

Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion au corps de Christ ? Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps ; car nous participons tous à un même pain. *Voyez les Israélites selon la chair : ceux qui mangent les victimes ne sont-ils pas en communion avec l'autel ?*

Que dis-je donc ? Que la viande sacrifiée aux idoles est quelque chose, ou qu'une idole est quelque chose ? **Nullement. Je dis que ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons, et non à Dieu ;**

Or, je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons. Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, et la coupe des démons ; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur, et à la table des démons. » *[1 Corinthiens 10 versets 13-21, Bible Louis Second].*

Jésus est la parole de Dieu, il est en tant que tel le pain de vie, ceux qui étudient les Saintes Écriture sont en communion avec lui car ils mangent à sa table et le met d'excellence qu'il leur donne, est sa chair.

A contrario, tous préceptes qui transgressent les Saintes Écritures sont des doctrines de démons. Ceux qui les étudient en les mettant en pratique, mangent à la table du diable et sont en communion avec lui.

Ainsi, notre destinée éternelle est déterminée par quel type de nourriture spirituelle nous choisissons de consommer aux quotidiens, la parole de Dieu où toutes doctrines qui la transgressent.

Il nous faut choisir la parole de Dieu, si nous voulons avoir la vie, celle que seul Christ donne, et qu'il donne en abondance, dans cette vie et éternellement.

Pour continuer, je vous dirais qu'un fait important est que, c'est l'Esprit de Dieu qui donne vie aux Saintes Écritures dans nos cœurs et nous permet, petit à petit, verset après verset d'être transformé à l'image de Jésus, lui qui est la parole de Dieu que nous étudions.

Voici comment cette réalité est présentée : *« Or, le Seigneur c'est l'Esprit ; et là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.*

Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, *comme par le Seigneur, l'Esprit. » [2 Corinthiens 3 versets 17-18, Bible Louis Segond].*

Forts de tout ce que nous venons d'étudier, nous comprenons que tout enseignement spirituel qui contrevient à ce que la parole de Dieu a établi, ne peut vivifier, donc donner par le Saint-Esprit la vie.

Ainsi, pour que la vie puisse venir dans le cœur de celui qui est intéressé par le baptême, il faut que l'Évangile pur lui soit prêché.

Nous allons maintenant nous intéresser aux bases de connaissances incontournables qui devront être enseignées à partir des Saintes Écritures en vue de pouvoir être baptisé.

Le socle, les fondations, sont d'apprendre à connaître Jésus ; pour ce faire, le mystère du salut devra être présenté au travers des textes bibliques. Il faut Présenter Jésus, avant sa venue sur terre en chair, pendant son pèlerinage parmi nous, son retour auprès du père et sa prochaine venue, etc.

Mais c'est surtout l'histoire de sa passion et de son couronnement comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs qui doit être contée, afin qu'en contemplant notre sauveur, les cœurs soient purifiés, et que les intéressés au baptême soient petit à petit, de grâce en grâce, transformés à l'image de Christ.

Cet exemple est celui que nous laisse la parole de Dieu et qui présente la conversion de l'eunuque Éthiopien *[Actes 8 versets 27-39]*.

C'est en commençant par le texte *[Ésaïe 53],* que Philippe l'a instruit, puis il lui a présenté tout ce qui concerne le salut manifesté en Christ. Ceci nous renseigne : **« Philippe prit alors la parole et, en partant de ce passage de l'Écriture, il lui annonça la Bonne Nouvelle de Jésus. »** *[Actes 8 verset 35, Bible Louis Segond]*.

En outre, il faut que les bases qui qualifient les saints, donc le peuple sanctifié du Seigneur, soient étudiées diligemment. Pour les découvrir, je vous invite à lire ce qui suit : **« C'est ici la persévérance des saints, qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. »** *[Apocalypse 14 verset 12, Bible Louis Segond]*.

Complétons avec ce qui suit : *« Et le dragon fut irrité contre la femme, et il s'en alla faire la guerre aux restes de sa postérité,* **à ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus. »** *[Apocalypse 12 verset 17, Bible Louis Segond]*.

Comme vous pouvez le constater, les saints, donc ceux qui ont fait alliance avec Jésus et qui sont sanctifiés en lui, gardent les commandements de Dieu et la foi de Christ.

Nous avons déjà vu que le témoignage de Jésus est aussi *« l'Esprit de prophétie »* qui consiste en ce que le Saint-Esprit puisse donner des nouvelles révélations, donc des prophéties, au peuple de Dieu.

La loi, quant à elle, englobe toute recommandation, ou ordre que le Seigneur nous laisse dans les Saintes Écritures.

Maintenant, ce point acté, revenons à la réalité que nous avons découvert dans le texte de *[Romains 10 versets 8-11, 13-15, 17]*.

Nous avons déjà vu que la foi ne vient pas du néant, mais la parole de Dieu doit être enseignée à celui qui recherche le Seigneur et s'il n'y a pas d'enseignant, il ne peut y avoir de foi qui grandisse. Ainsi, comment les saints pourront-ils maîtriser les commandements de Dieu et surtout la prophétie, s'ils ne sont pas enseignés en la matière ?

Il faut désormais que ce soient les vraies bases de la loi et surtout de la prophétie, qui soit enseignées, non seulement aux intéressés au baptême mais aussi à tous ceux qui portent le nom de chrétien.

L'étude diligente des bases de la prophétie, nous l'avons déjà vu, est très importante, car c'est par ce biais que le Seigneur nous parle et il promet que dans ces derniers temps où nous sommes, le Saint-Esprit donnera des rêves et des visons à son peuple.

Il les fera donc par ce biais prophétisé. Pour que le plus grand nombre de chrétiens et d'intéressés au baptême puissent se former, donc être enseignés, il faut qu'il y ait, comme je l'ai déjà présenté, des écoles des prophètes.

Pour comprendre l'utilité d'étudier les rudiments de la loi ainsi que ceux de la prophétie, avant de se faire baptiser, il nous faut prendre en compte les réalités qui sont présentées ici :

« Néanmoins, le solide fondement de Dieu reste debout, avec ces paroles qui lui servent de sceau [...] ». *[2 Timothée 2 verset 19, Bible Louis Segond]*.

Le sceau de Dieu, c'est sa Parole, c'est sa loi et le témoignage de Jésus (*la prophétie*) qui scellent, par l'Esprit de Dieu, celui qui s'unit à Christ. Cette réalité est présentée comme étant le nom du Christ et celui de son père qui se trouvent sur le front de ceux qui sont scellés en Jésus *[Apocalypse 14 verset 1-5]*.

Voir chapitre intitulé *« Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête) ».*

Pour continuer, je vous dirais que tous ceux donc, qui n'auront pas étudié diligemment ces deux pôles de la parole de Dieu, la loi et la prophétie, ne pourront pas être scellés, car ils sont les sceaux divins.

Étudier de façon parcimonieuse ou pas du tout ces bases amènera à être rejeté par le Seigneur. On ne peut être scellé avec une parole de Dieu que l'on ne maîtrise pas ou n'a pas étudié, car le Saint-Esprit n'a pas pu faire naître la foi de ce que l'on étudie dans nos cœurs. Cette foi venant, nous l'avons vu, de ce que nous étudions.

Dans le texte qui suit, un exemple des plus marquants nous est donné de ceux, qui seront rejetés par le Seigneur, pour avoir été négligents et n'avoir pas pris le temps d'étudier de façon diligente la parole de Dieu : **« Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, allèrent à la rencontre de l'époux. Cinq d'entre elles étaient folles, et cinq sages.**

Les folles, en prenant leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles ; mais les sages prirent, avec leurs lampes, de l'huile dans des vases.

Comme l'époux tardait, toutes s'assoupirent et s'endormirent.

Au milieu de la nuit, on cria : voici l'époux, allez à sa rencontre !

Alors toutes ces vierges se réveillèrent, et préparèrent leurs lampes. Les folles dirent aux sages : donnez-nous de votre huile, car nos lampes s'éteignent. Les sages répondirent : non ; il n'y en aurait pas assez pour nous et pour vous ;

Allez plutôt chez ceux qui en vendent, et achetez-en pour vous. Pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux arriva ;

Celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces, et la porte fut fermée. Plus tard, les autres vierges vinrent, et dirent : Seigneur, Seigneur, ouvre-nous.

Mais il répondit : Je vous le dis en vérité, je ne vous connais pas. Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour, ni l'heure. » *[Matthieu 25 versets 1-13, Bible Louis Segond].*

Ce qui manqua aux vierges folles, ce fut de l'huile, ce symbole représente le temps passé à l'étude de la Parole de Dieu sous la direction de l'Esprit de Dieu *[1 Jean 2 versets 20-21, 27]*, *[Exode 29 verset 7], [Actes 10 verset 38].*

En faisant la somme de ces textes, nous apprenons que l'huile représente l'onction, qui est le symbole représentant le Saint-Esprit qui est donné. Ainsi, Jésus a été oint du Saint-Esprit.

Nous découvrons aussi que ceux qui ont reçu l'onction du Seigneur, sont enseignés par lui, donc par le Saint-Esprit.

Ainsi, le symbole de l'huile représente la parole de Dieu qui est étudiée diligemment, sous la conduite du Saint-Esprit qui la rend vivante en nous, elle nous vivifie *[Jean 5 verset 63]*.

Le Seigneur n'est pas un Dieu de demi-mesure mais il est un Dieu d'ordre *[1 Corinthiens 14 verset 33],* il veut que ceux qui le cherchent – entre autres, en étudiant sa Parole – le fassent de tout leur cœur.

Voici ce que le Seigneur demande à ce propos : **« Vous me chercherez, et vous me trouverez, si vous me cherchez de tout votre cœur.** *Je me laisserai trouver par vous, dit l'Éternel […] ». [Jérémie 29 versets 13-14, Bible Louis Segond].*

Les vierges folles ont appris douloureusement cette leçon à leurs dépens. L'huile étant le symbole des études diligentes que l'on mène dans les Saintes Écriture, sous la direction du Esprit-Esprit, on ne peut donc pas en donner à quelqu'un d'autre.

Nul ne peut entrer dans le cerveau d'une autre personne et lui absorber ces connaissances.

La nonchalance des vierges folles leur a coûté leurs noces avec l'agneau – l'entrée dans la vie éternelle, avec Christ –.

Le sceau de Dieu étant formé de sa loi et de la foi en Jésus (*la prophétie*), comme ce sont ces bases qui scellent, par le Saint-Esprit, à l'issue du baptême, si elles n'ont pas été assimilées, l'alliance de Dieu en Christ ne se fait pas, et la vie éternelle n'est pas la clef.

Celui qui en arrive là est tel un mort-vivant, car il est mort avec Christ en descendant sous les eaux du baptême, mais n'ayant pas reçu le Saint-Esprit, il n'est pas ressuscité avec Jésus.

Il est donc un mort-vivant spirituel ! La faute en revient aux doctrines d'hommes qu'il a pratiquées et professées avant le baptême, car elles ont annulé la bénédiction contenue dans l'alliance qu'il a faite avec Jésus par le baptême.

Ayant par ses actions renier l'alliance faite en Christ, il ne peut porter le sceau de Dieu.

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà vu la réalité devant être celle du type d'enseignement, devant être portée à ceux qui désirent être baptisés, néanmoins il nous faut une base exhaustive.

Pour ce faire, je m'en vais maintenant vous présenter, Bible en main, le B.A-BA des enseignements devant être acquis, en vue de se lier à Jésus par le baptême. Pour ce faire, je vous invite à lire ceci :

« Ainsi, tournons-nous vers un enseignement d'adulte, en laissant derrière nous **les premiers éléments du message chrétien.** *Nous n'allons pas poser de nouveau les bases de ce message :*

La nécessité de se détourner des actions néfastes et de croire en Dieu, l'enseignement au sujet des baptêmes et de l'imposition des mains, l'annonce de la résurrection des morts et du jugement éternel.

Progressons ! C'est là ce que nous allons faire, si Dieu le permet. » [Hébreux 6 versets 1-3, Bible en Français Courant].

Pour une meilleure compréhension de ce texte, découvrons-le dans cette autre version : *« C'est pourquoi ne nous attardons pas* **aux notions élémentaires de l'enseignement relatif au Christ.**

Tournons-nous plutôt vers ce qui correspond au stade adulte, sans nous remettre à poser les fondements, c'est-à-dire :

L'abandon des actes qui mènent à la mort et la foi en Dieu, l'enseignement sur les différents baptêmes, l'imposition des mains, la résurrection des morts et le jugement éternel.

Nous allons donc nous occuper de ce qui correspond au stade adulte, si Dieu le permet. » [Hébreux 6 versets 1-3, Bible Semeur].

Pour vous présenter ce texte dans ces deux versions avec mes mots, je vous dirais qu'il exhorte le peuple de Dieu à passer du stade d'enfant spirituel à celle d'un adulte dans la foi. L'objectif est notre progression spirituelle en Christ. *Il nous est donné ici* **« les premiers éléments du message chrétien »** *aussi présentés comme étant les* **« notions élémentaires de l'enseignement relatif au Christ ».**

Tout cela peut aussi être comparé au lait spirituel destiné aux jeunes dans la foi, donc aux bébés spirituels *[Hébreux 5 versets 11-14], [1 Pierre 2 versets 1-3].*

Ce lait spirituel, que ceux qui viennent à Christ doivent étudier en vue de devenir des adultes spirituels, est ici présenté comme étant composé des éléments qui suivent :

1) Les notions élémentaires de l'enseignement relatif au Christ :

Dans cette partie seront enseignées les bases qui gèrent la vie de Christ, avant sa venue en chair, pendant qu'il était sur terre, le ministère qu'il mène au ciel, ainsi que les modalités de son second retour en gloire.

Dans cette thématique se trouvent aussi les nouveaux messages que Jésus nous laisse par le biais du Saint-Esprit, en vue de nous guider, donc la prophétie *[Jean 16 versets 12-15], [2 Pierre 1 versets 19-21],* etc.

2) La nécessité de se détourner des actions néfastes menant à la mort :

Cette partie des enseignements est appelée à présenter la réalité des fruits de la chair qui sont contraires aux fruits de l'Esprit, ainsi que la possibilité en Jésus-Christ d'avoir la victoire sur la loi du péché qui est en nous *[Galates 5 versets 16-25], [Romains 7 versets 14-25].*

> *L'objectif est de ne plus chercher à aimer le monde, d'apprendre à se soumettre à Dieu et à résister au diable en vue d'avoir sur lui la victoire [Jacques 4 versets 1-10].*

Cette partie présente la base de la vraie repentance que le Seigneur attend de nous et sans laquelle le baptême est caduc *[Actes 2 versets 38-39] ;* la finalité sera de brûler dans l'étang de feu, etc.

3) La nécessité de croire en Dieu (la foi dans le Seigneur) :

Ici la base d'enseignement est fondée sur l'obéissance que nous devons avoir de la parole de Dieu, et surtout de ces commandements.

Car celui qui dit Aimer Dieu et qui transgresse ces commandements est un menteur et nul menteur ne peut hériter du royaume de Dieu *[1 Jean 2 versets 3-5], [Apocalypse 22 verset 15].*

Dans cette partie sera étudiée en priorité la réalité de la loi de Dieu qui a été magnifié en Jésus-Christ.

Pour découvrir cette base, je vous invite à lire mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ? (La manifestation de la grâce qui fut actée en Jésus-Christ) »* au chapitre *« La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son fils Jésus-Christ ».*

4) L'enseignement au sujet des baptêmes :

L'enseignement devant être porté en la matière, vous avez eu plus qu'un aperçu dans ce livre.

5) L'enseignement sur l'imposition des mains :

Les rudiments de l'imposition des mains vous sont présentés à la partie intitulée *« la cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains ».*

6) L'annonce de la résurrection des morts :

Ce message est d'importance car plusieurs résurrections des morts se feront, ceux ayant été fidèles à Dieu seront à ses côtés et jugeront les hommes et les anges, et les autres seront jetés dans l'étang de feu.

Comprendre les tenants et aboutissants de la doctrine biblique sur la réalité de la résurrection des morts, permet entre autres de ne plus adhérer à des doctrines, comme celle du purgatoire, ou la réincarnation.

Pour en savoir plus, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »* aux chapitres *« Non-sens, origine païenne et retombées néfastes de la doctrine du purgatoire »* et *« Différence dans la Bible entre l'enfer et l'enfer de feu, et les doctrines humaines qui ont travesti ces notions ».*

7) L'annonce du jugement éternel :

Ici, nous sommes directement liés au message des trois anges apocalyptiques, qui présente la réalité du jugement de Dieu par lequel tout être humain et tout démon devront passer.

La base de ce jugement est notifiée aux chapitres *« Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête) »* et *« Rôle que joue le baptême dans le message du troisième ange apocalyptique ».* Voir aussi mon livre intitulé *« Raïjo (Base de la victoire contre les forces démoniaques) »* au chapitre *« Babylone, la grande, habitation grand standing pour démons de luxe ».*

Finissons avec mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ? »* au chapitre *« La raison d'être du Sabbat dans le message du premier ange apocalyptique ».*

Pour finir, je vous dirais que vu tout ce que nous avons étudié dans ce livre, nous comprenons combien il nous faut être vigilants à l'enseignement spirituel que l'on nous porte.

Ceci nous renseigne : **« Garde ton cœur en toute vigilance car de lui dépendent les limites de la vie. »** *[Proverbes 4 verset 23, Traduction œcuménique de la Bible (2010)].*

Avant de poursuivre, il est important de noter qu'ici le symbole du cœur est celui qui est spirituel et représente notre esprit, et est aussi symbolisé comme étant la terre où la parole de Dieu est semée *[Hébreux 8 verset 10], [Matthieu 13 verset 19].*

Il nous faut donc être très vigilants à l'enseignement que l'on nous porte, surtout celui qui est de nature spirituelle. Dans ce texte, nous découvrons des modalités afin de préserver nos esprits : **« Aussitôt les frères firent partir de nuit Paul et Silas pour Bérée.**

Lorsqu'ils furent arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs.

Ces Juifs avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique ; **ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact. »** *[Actes 17 versets 10-11, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« N'éteignez pas l'Esprit. Ne méprisez pas les prophéties. Mais examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon ;** *abstenez-vous de toute espèce de mal. » [1 Thessaloniciens 5 versets 19-22, Bible Louis Segond].*

Il nous faut toujours agir comme les Béréens, en analysant tous enseignements qui nous sont portés, en les exposant à la lumière de la parole de Dieu. Ne pas agir ainsi, c'est s'exposer à de grands risques !

C'est la vérité qui rend libre, il nous faut donc toujours marcher dans la lumière et œuvrer tel le Béréens. Ce que je dis, vous devez le mettre en place en commençant en premier lieu par mes écrits, qui doivent être criblés en les passant par le sas des Sainte Écritures.

> *Celui qui marche dans la lumière ne craint pas que ces œuvres soient sondées, mes écrits sont donc des livres ouverts pour vous, l'objectif est votre sanctification.*

2 La cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains

Pour commencer cette partie, je vous dirais qu'au sein de la chrétienté, la prière de consécration et l'imposition des mains, bien qu'étant une des bases bibliques du baptême, sont, selon moi, inexistantes durant la cérémonie baptismale.

Généralement, le problème majeur n'est pas la prière, mais l'imposition des mains qui doit être faite au nouveau baptisé, qui est inexistante.

Pourtant sans ce geste, allié à la prière, le Saint-Esprit ne peut être donné à celui qui vient de se faire baptiser, nous le verrons.

Pour vous présenter l'importance de la prière de consécration et de l'imposition des mains qui doivent être faites de manière conjointe à la sortie des eaux baptismales au nouveau baptisé, je m'en vais vous donner une image forte, qui selon moi est des plus parlantes :

> *Imaginez que vous veniez de construire votre maison, tout a été fait aux normes, avec architecte, plan cadastral, et vous avez bénéficié de la main-d'œuvre des professionnels du bâtiment.*
>
> *Puis après des mois d'attente, vous voilà en possession des clefs de votre petit nid douillet. Vous trépignez de joie à l'idée de votre crémaillère que vous allez fêter le soir même.*
>
> *Mais alors que vous avez tout préparé, au domicile de vos parents et que les invitations ont déjà été envoyées à un certain nombre de personnes, vous arrivez dans votre petite maison dans la prairie et là, aucun interrupteur ne fonctionne.*
>
> *Vous avez vérifié les fusibles, les interrupteurs et rien, pas de jus. Là, vous passez un coup de fil des plus animés à votre électricien, pour lui tirer les oreilles.*

Vos proches pour vous soutenir, ont déjà préparé le bûcher et les torches flambent déjà afin que l'électricien puisse avoir ce qu'il mérite... Il vous voit tout à coup devenir vert et raccrocher le téléphone, en lui disant... Ah oui... hum... Monsieur untel... je suis vraiment confus... Tout est de ma faute... encore mille pardons. Là, étonnés vos supporteurs viennent aux infos et combien la nouvelle est incompréhensible...
la seule chose que vous aviez à faire était de faire la demande d'électricité, mais vous avez oublié. Ainsi la belle demeure est dans le noir et la fête se fait au flambeau.
Dès le lendemain, vous faites diligence afin de mettre en place la demande d'électricité etc.

Cette image est exactement ce qui se passe généralement lors des baptêmes qui se font au sein du protestantisme.

Notre maison (*notre corps*) est prête à accueillir le Seigneur mais la demande de cette lumière céleste, qu'est le Saint-Esprit n'est pas fait, la résultante est que la sainte demeure, reste dans le noir. Cette réalité, nous la retrouvons ici : *« Pendant qu'Apollos était à Corinthe, Paul, après avoir parcouru les hautes provinces de l'Asie, arriva à Éphèse.*

Ayant rencontré quelques disciples, il leur dit : avez-vous reçu le Saint-Esprit, quand vous avez cru ? Ils lui répondirent : nous n'avons pas même entendu dire qu'il y ait un Saint-Esprit. *Il dit :*

De quel baptême avez-vous donc été baptisés ? Et ils répondirent : au baptême de Jean. Alors Paul dit : Jean a baptisé du baptême de repentance, disant au peuple de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire, en Jésus.

Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient.

Ils étaient en tout environ douze hommes. » [Actes 19 versets 1-7, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte des plus instructifs :

« Mais, quand ils eurent cru à Philippe, qui leur annonçait la bonne nouvelle du royaume de Dieu et du nom de Jésus-Christ, hommes et femmes se firent baptiser.

Simon lui-même crut, et, après avoir été baptisé, il ne quittait plus Philippe, et il voyait avec étonnement les miracles et les grands prodiges qui s'opéraient.

Les apôtres, qui étaient à Jérusalem, ayant appris que la Samarie avait reçu la parole de Dieu, y envoyèrent Pierre et Jean.

Ceux-ci, arrivés chez les Samaritains, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus.

Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit. » *[Actes 8 versets 12-17, Bible Louis Segond].*

Dans ces deux textes, nous avons deux situations analogues. Nous avons des personnes qui ont accepté Jésus pour leur sauveur personnel et se font baptiser, mais ils ne reçoivent pas le Saint-Esprit.

Je tiens à repréciser, qu'il était des enfants de Dieu intègres et qui le servaient fidèlement, car la finalité a été qu'ils ont, dans les deux cas, reçu le Saint-Esprit. Pour remédier à cela, dans ces deux récits bibliques, les disciples de Jésus durent venir, leur imposer les mains et prier pour eux. Dès lors, ils reçurent le Saint-Esprit.

Il est intéressant de relever que dans le cas conté, dans *[Actes 8 versets 12-17],* plusieurs étapes du baptême avaient été mises en place :

> *Ces gens avaient été enseignés, car ils avaient reçu la « bonne nouvelle du royaume de Dieu et du nom de Jésus-Christ ».*
>
> *La foi avait donc pu naître de ce qu'ils avaient étudié dans la parole de Dieu. Comme le message du baptême, que les disciples de Jésus prêchaient, présentait aussi la repentance comme étant l'étape avant le baptême [Actes 2 versets 38-39], ils se sont normalement repentis, avant d'être baptisés.*
>
> *Nous apprenons aussi qu'ils avaient été baptisés au nom du Seigneur, donc ils l'ont reconnu comme étant le Christ et le fils de Dieu, ainsi que leur sauveur.*

Et en conformité avec les instructions que Jésus a laissées à ses disciples, ils ont normalement été baptisés au nom du Père, du fils et du Saint-Esprit [Matthieu 28 versets 18-20].
À l'issue de cela, ils ont été immergés dans les eaux baptismales.

Avant tout, avez-vous remarqué que nous retrouvons ici les cinq premières étapes du baptême, que nous avons déjà étudiées dans ce chapitre ? Revoyons-les :

1 – Les semailles de l'Évangile dans une bonne terre,
2 – La repentance et la confession des péchés,
3 – La confession du nom de Jésus-Christ,
4 – Les modalités de la mise à l'eau pendant le baptême,
5 – La prière de consécration et l'imposition des mains.

Ce que nous venons de voir démontre bien que, ce que je présente dans ce chapitre, est d'essence divine et que ces étapes du baptême sont incontournables pour que l'Esprit de Dieu puisse être donné et que les deux étapes qui suivent celles-ci, puissent se mettre en place.

Forts de ce que nous venons de voir, nous apprenons que la prière et l'imposition des mains n'étaient pas, à cette époque, une situation ponctuelle ou optionnelle, mais la norme pour tout baptême.

Cette norme devrait être aussi la nôtre, car nous sommes appelés à bâtir sur les fondations que les Apôtres nous ont laissées, qu'ils ont eux-mêmes reçues de Jésus, nous sommes appelés à être leurs imitateurs comme eux-mêmes le sont de Christ *[1 Corinthiens 3 versets 9-11], [1 Corinthiens 11 verset 1], [Éphésiens 5 versets 1-2].*

Déjà là, vous qui êtes les responsables des religions chrétiennes, vous vous rendez certainement compte, que vos baptêmes ne sont pas conformes à la parole de Dieu, car ils sont, a minima, incomplets. Après ce petit break, revenons à notre texte.

Nous avons découvert que, comme il fut le cas des douze serviteurs de Dieu à Éphèse, tant que la cinquième étape du baptême, la prière et l'imposition des mains, n'avait pas été réalisée, le Saint-Esprit n'avait pas été donné aux nouveaux baptisés. Ce n'est que quand les apôtres ont prié pour eux et leur ont imposé les mains qu'ils l'ont reçu.

Dans le premier texte que nous venons de voir, l'un des soucis qui fait que ces chrétiens n'avaient pas reçu le Saint-Esprit et que leurs dons n'étaient pas encore manifestes venait du fait que ces deux étapes du baptême n'avaient pas été mises en place et que les serviteurs de Dieu ont réglé.

Avant de poursuivre, il est important de noter que, bien que dans le texte de *[Actes 8 versets 12-17],* il n'est pas fait mention que ceux, qui étaient déjà baptisés et pour qui l'on a prié et fait l'imposition des mains, ont reçu des dons suite à l'obtention du Saint-Esprit, cette information est quand même sous-entendue.

Pour le découvrir, je vous invite à lire la partie qui s'intitule *« La sixième étape du baptême : le(s)don(s) spirituel(s) reçu(s) présuppose(nt) le scellement du nouveau baptisé par le Saint-Esprit ».* Maintenant ce point acté, revenons au texte de *[Actes 19 versets 1-7].*

Ici nous découvrons une scène des plus parlantes, car nous voyons ces hommes qui sont des serviteurs fidèles de Dieu – le fait qu'ils aient reçu le Saint-Esprit, après coup, le démontre, car il n'est donné qu'à ceux qui sont fidèles au Seigneur *[Actes 5 verset 32]* – et qui bien qu'ayant été baptisés, n'avaient pas reçu le Saint-Esprit. Le problème venait du fait que le baptême qu'ils avaient reçu était obsolète.

En outre, remarquez que dans un premier temps, quand ils ont été rebaptisés, leurs situations n'avaient pas pour autant changé. À l'issue du baptême, à la sortie donc des eaux, le Saint-Esprit ne leur fut pas donné. Ce n'est que quand par la suite, ont leurs fit l'imposition des mains et que l'on pria pour eux, qu'ils ont reçu l'Esprit de Dieu.

> *Dès lors, ils ont commencé à parler en langue et à prophétiser.*
> *Cette réalité nous démontre que le Seigneur est un Dieu d'ordre, quand il met en place un protocole, ce dernier doit se réaliser, à la lettre, ni plus ni moins.*

Forts de tout ce que nous venons de voir, nous comprenons l'importance de la prière jointe à l'imposition des mains, après le baptême, car sans elles, l'Esprit de Dieu ne sera pas au rendez-vous.

Mon sentiment est qu'en ce siècle, en cette génération, ces deux pôles ; la demande du Saint-Esprit par la prière et l'imposition des mains suite au baptême, ne sont même pas optionnels, car inexistants.

En un peu plus d'un quart de siècle que je suis chrétien, j'ai eu à assister à bien des baptêmes au sein du peuple de Dieu, toutes dénominations confondues, et je n'ai jamais vu ces deux pôles du baptême être mis en place de concert.

La prière, elle est certes faite, mais jamais l'imposition des mains !

Ce qui nous l'avons vu dans le texte de *[Actes 8 versets 12-17],* ne fut pas suffisant pour que ceux ayant déjà été baptisés puissent recevoir le Saint-Esprit, car ce n'est que quand l'imposition des mains s'est faite que ce fût réalisé.

Maintenant ces fondations posées, intéressons-nous de plus près à la raison d'être biblique de ces deux choses que sont la prière et l'imposition des mains, en vue de mieux comprendre leurs importances vitales au sein du baptême. Nous commencerons par la prière.

Pour ce faire, nous allons de ce pas lire ce texte qui nous présente la nécessité de la prière en vue de recevoir le Saint-Esprit :

« Car quiconque demande reçoit, *celui qui cherche trouve, et l'on ouvre à celui qui frappe. […]*

Si donc, méchants comme vous l'êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison le Père céleste donnera-t-il le Saint-Esprit à ceux qui le lui demandent. » *[Luc 11 versets 10 et 13, Bible Louis Segond].*

Pour vous parler de ce texte, je vous dirais, que la liberté est à la base du service que le Seigneur veut que nous lui portions, il ne nous oblige donc pas à recevoir une chose que l'on ne souhaiterait pas, et cela même si cela nous serait profitable. C'est pour cela que celui qui a un besoin quelconque doit le lui demander afin d'être exaucé.

Ce qui est vrai pour les choses de la vie, l'est aussi pour le Saint-Esprit, ainsi il nous faut le demander afin qu'il nous soit donné.

Tout ce que nous venons de voir, démontre que, si la demande du Saint-Esprit n'est pas fait post-baptême, il n'est pas sûr qu'il soit au rendez-vous, à moins d'être une personne de grande consécration comme ce fut le cas de Corneille et sa famille et que Dieu vous le donne d'office, car vous êtes déjà soudé à lui *[Actes 10].*

Jésus nous donne l'exemple de la prière, que celui qui vient de recevoir le baptême fait, car il pria après son baptême, puis le Saint-Esprit descendit sur lui. Lisons ceci qui nous renseigne à ce propos :

« Tout le peuple se faisant baptiser, **Jésus fut aussi baptisé ; et, pendant qu'il priait, le ciel s'ouvrit, et le Saint-Esprit descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe.**

Et une voix fit entendre du ciel ces paroles : Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi j'ai mis toute mon affection. » [Luc 3 versets 21-22, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci : **« En ce temps-là, Jésus vint de Nazareth en Galilée, et il fut baptisé par Jean dans le Jourdain.**

Au moment où il sortait de l'eau, il vit les cieux s'ouvrir, et l'Esprit descendre sur lui comme une colombe. *Et une voix fit entendre des cieux ces paroles : Tu es mon Fils bien-aimé, en toi j'ai mis toute mon affection. » [Marc 1 versets 9-11, Bible Louis Segond].*

En faisant la synthèse de ces textes, nous comprenons que c'est en étant encore dans l'eau que Jésus pria et qu'il reçut le Saint-Esprit.

Ici, Jésus étant sans péché a pu prier lui-même, afin de recevoir l'Esprit de Dieu, mais dans le cas du baptême, les nouveaux baptisés n'ayant pas encore reçu le Saint-Esprit, ont besoin d'un substitut, qui lui, a accès au sanctuaire céleste.

C'est donc une personne consacrée du peuple de Dieu, qui devra faire cette prière pour lui et cela à haute et intelligible voix, afin que le nouveau baptisé puisse dire **« Amen »,** donc je participe (*je suis d'accord*).

Une autre étape incontournable, juste après le baptême, et qui doit se faire en même temps que la prière, est, nous l'avons vu, l'imposition des mains. Sans elle, le Saint-Esprit ne sera pas donné.

À ce propos, Jésus ayant déjà reçu le Saint-Esprit en étant dans les eaux du baptême, le Seigneur ayant témoigné lui-même verbalement qu'il était son fils, il n'avait donc pas besoin que Jean Baptiste, qui l'a baptisé, puisse lui imposer les mains.

D'autant que ce dernier avait déjà reconnu que, Jésus aurait pu le baptiser, reconnaissant par là même qu'il était bien plus saint que lui.

Maintenant ces bases posées, nous allons entrer plus en profondeur dans la réalité de l'imposition des mains au sein du peuple de Dieu.

Pour ce faire, je vous invite à lire ce qui suit :

« Ne néglige pas le don qui est en toi, et qui t'a été donné *par prophétie* **avec l'imposition des mains de l'assemblée des anciens. »** *[1 Timothée 4 verset 14, Bible Louis Segond].*

Rajoutons cet autre texte à notre étude : *« C'est pourquoi je t'exhorte à ranimer* **le don de Dieu que tu as reçu par l'imposition de mes mains. »** *[2 Timothée 1 verset 6, Bible Louis Segond].*

Renforçons notre étude avec cet autre texte : *« Pendant qu'ils servaient le Seigneur dans leur ministère et qu'ils jeûnaient,* **le Saint-Esprit dit : mettez-moi à part Barnabas et Saul pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés.**

Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent partir. » *[Actes 13 versets 2-3 Bible Louis Segond].*

Finissons avec ce dernier texte : *« En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour. Les douze convoquèrent la multitude des disciples, et dirent : il n'est pas convenable que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables.*

C'est pourquoi, frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi.

Et nous, nous continuerons à nous appliquer à la prière et au ministère de la parole. Cette proposition plut à toute l'assemblée.

Ils élurent Étienne, homme plein de foi et d'Esprit-Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. Ils les présentèrent aux apôtres, qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains.

La parole de Dieu se répandait de plus en plus, le nombre des disciples augmentait beaucoup à Jérusalem, et une grande foule de sacrificateurs obéissaient à la foi.

Étienne, plein de grâce et de puissance, faisait des prodiges et de grands miracles parmi le peuple.

Quelques membres de la synagogue dite des Affranchis, de celle des Cyrénéens et de celle des Alexandrins, avec des Juifs de Cilicie et d'Asie, se mirent à discuter avec lui ; mais ils ne pouvaient résister à sa sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait.

[…] Tous ceux qui siégeaient au sanhédrin ayant fixé les regards sur Etienne, son visage leur parut comme celui d'un ange. » [Actes 6 versets 1-10, 15, Bible Louis Segond].

Avant tout, il est important de comprendre que, qui dit imposition des mains, dit aussi prière de consécration, car quand on impose les mains à une personne, c'est en vue de la présenter au Seigneur pour le consacrer, cette demande se fait donc en prière, sinon le geste est nul.

Comme vous pouvez le constater, dans la Bible, une grande partie de ceux qui se sont consacrés au service de Dieu, à l'image de *Timothée, Barnabas, Saul* (*Paul*), *Étienne etc.* ont reçu le Saint-Esprit suite à l'imposition des mains des anciens consacrés de l'église.

Dans le cas de Saul et de Barnabas, ils durent jeûner – donc se préparer spirituellement à recevoir le Saint-Esprit – avant qu'on ne leur impose les mains.

Dès lors ou leur santé le permet, une telle démarche est judicieuse pour ceux qui veulent œuvrer dans un ministère pour le Seigneur. Tous ces serviteurs de Dieu que nous venons de découvrir, ce n'est qu'après cela qu'ils purent, par l'Esprit de Dieu, accomplir de grandes choses.

Nous avons ici le cas d'Étienne qui, suite à l'imposition des mains qu'il reçut, était rempli de la puissance et de la grâce du Saint-Esprit et faisait des prodiges et de grands miracles parmi le peuple.

La sainteté du Saint-Esprit paraissait même sur le visage d'Étienne qui était, pour ses interlocuteurs, comme celui d'un ange.

En outre, le Saint-Esprit lui donnait une sagesse qui était telle que, devant lui, nul ne pouvait résister. En ce qui concerne Philippe, à qui on a aussi imposé les mains, il en était de même, car la puissance du Saint-Esprit était avec lui, l'amenant à faire de grands prodiges.

Dans *[Actes 8 versets 5-20],* nous voyons qu'il faisait de grands miracles, il guérissait des personnes possédées par des démons, des paralytiques et des boiteux furent aussi guéris.

En ce qui concerne Paul, nous montons d'un cran au-dessus de tout ce que nous venons de voir.

Suite à l'imposition des mains qu'on lui fit, la puissance du Saint-Esprit était, telle, en lui, que les linges qu'il portait ou les mouchoirs qui avaient touché son corps, que l'on appliquait aux malades, les guérissaient, et les démons fuyaient leurs hôtes *[Actes 19 versets 8-12]*.

Cette réalité des vêtements d'un homme consacré en qui habite l'Esprit de Dieu, qui lui confère une puissance telle que, même ces vêtements guérissent les malades, nous l'avons aussi avec Jésus-Christ *[Matthieu 9 versets 19-22]*.

Dans ce texte, une femme qui avait une perte de sang depuis douze ans et que nul médecin n'arrivait à guérir, a reçu la guérison, en touchant subrepticement, par la foi, le bout de son vêtement.

Toujours dans cette thématique, le texte de *[Actes 5 versets 15-16]* nous apprend que l'ombre de Pierre, quand il passait sur les malades les guérissait, et délivrait les démoniques de leurs démons.

Ainsi, la puissance du Saint-Esprit s'imprègne jusque sur les vêtements ou dans l'ombre des enfants consacrés de Dieu.

Ce que nous venons de voir est extraordinaire. Ainsi, celui en qui vit l'Esprit de Dieu, acquiert la possibilité d'œuvrer puissamment pour le Seigneur, de diverses façons. Les choses vont même bien plus loin que cela, car, nous avons même un récit des plus extraordinaires ou les os du prophète Élisée ont permis à un cadavre, qui a touché à sa dépouille, de ressusciter *[2 Rois 13 versets 20-21]*.

Une des réalités qui ressort de tout ce que nous venons de voir, est que la puissance que ces hommes bibliques avaient, ne leur venait pas d'eux-mêmes mais du Saint-Esprit qui vivait en eux.

Maintenant ce point fait, revenons à l'imposition des mains. Cet acte a de tout temps été pratiqué au sein du peuple de Dieu pour consacrer ceux qui devaient œuvrer pour le Seigneur.

Voici un exemple concret de cette réalité : **« Josué, fils de Noun, était rempli d'un Esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains.** *Dès lors, les Israélites lui obéirent et se conformèrent aux ordres que l'Eternel avait donnés à Moïse. » [Deutéronome 34 verset 9, Bible Segond 21]*.

Ici, nous découvrons la consécration de Josué comme chef du peuple de Dieu par Moïse. C'est par l'imposition des mains que lui fit Moïse que Josué reçut l'Esprit de sagesse.

Il est à noter que dans la Bible, celui qui donne de la sagesse, donc le don de sagesse, c'est le Saint-Esprit *[1 Corinthiens 12 versets 1, 4, 7-11],* c'est donc lui que Josué reçut suite à l'imposition des mains que Moïse lui fit. La réalité de la consécration des serviteurs de Dieu, par le biais de l'imposition des mains, est toujours actuelle.

Ceci nous renseigne : *« Ainsi, tournons-nous vers un enseignement d'adulte, en laissant derrière nous* **les premiers éléments du message chrétien.**

Nous n'allons pas poser de nouveau les bases de ce message :

La nécessité de se détourner des actions néfastes et de croire en Dieu, **l'enseignement au sujet** *des baptêmes et* **de l'imposition des mains,** *l'annonce de la résurrection des morts et du jugement éternel.*

Progressons ! C'est là ce que nous allons faire, si Dieu le permet. » [Hébreux 6 versets 1-3, Bible en Français Courant].

Ici, l'une des bases de l'enseignement destinée à ceux qui apprennent à connaître Christ, c'est l'imposition des mains ; ce faisant, nous nous rendons compte que ce précepte biblique est plus que d'actualité. Non seulement, nous avons vu qu'il était couramment pratiqué par les disciples de Jésus-Christ, ici nous nous rendons compte qu'il fait aussi partie des fondations de la foi chrétienne.

Il est important de comprendre que Dieu ne change pas ; donc, la place de la prière et de l'imposition des mains est importante pour lui au sein de son peuple. Afin que vous puissiez comprendre comment fonctionne l'imposition des mains, je vais vous donner une image :

> *Imaginez que deux jeunes hommes casse-cou qui aiment les sports et choses de l'extrême et qu'en vue d'une expérience forte, se donnent la main et que l'un d'eux met un clou dans une prise électrique – Ils ont pris la précaution d'avoir des chaussures à leurs pieds –.*
>
> *Ce qui se passera, c'est que celui qui met le clou, servira de conducteur, en sorte que l'électricité le traversera sans l'impacter et électrocutera le second – à vous qui me lisez, surtout s'il y a des enfants, merci de ne pas essayer cette expérience, car la vie est précieuse et l'électricité peut être mortelle –.*

L'être humain est un conducteur, c'est un réceptacle que le Saint-Esprit utilise afin de passer, comme le ferait l'électricité, d'un corps à un autre. Ainsi, celui qui fait l'imposition des mains devient qu'un avec celui à qui il les a appliquées.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière : **« N'impose hâtivement les mains à personne, ne te rends pas complice des péchés d'autrui ;** *toi-même, garde-toi pur. » [1 Timothée 5 verset 22, La Nouvelle Bible Segond].*

Ce texte nous apprend que celui qui impose les mains à une tierce personne, hérite des péchés de ce dernier, car il en devient complice. Pour comprendre ce qui est dit ici, il nous faut ne pas perdre de vue la réalité qu'est celle du peuple de Dieu :

> *Tous ceux qui sont unis à Christ forment un seul corps [1 Corinthiens 12 versets 12-27], ils sont présentés comme ayant un seul cœur [Ézéchiel 11 verset 19] de sorte que ce qui touche une partie du corps ou une personne, affecte tout le corps, donc tous les membres d'église.*
>
> *Cette réalité nous l'avons déjà vue pour le péché d'Acan, ou ceux que pratiquaient les dirigeants spirituel du temps de Jésus [Josué 7 versets 1-22], [Matthieu 23 versets 29-38].*
>
> *C'est cette union, si intime, entre deux membres du peuple de Dieu qui fait que l'imposition des mains peut permettre que les péchés puissent être partagés entre celui qui impose les mains et celui à qui il les applique.*

Pour poursuivre, je vous dirais que mon sentiment est que certainement, c'est à cause de cette réalité que les dirigeants spirituels ne sont pas très chauds à imposer les mains aux nouveaux baptisés.

D'autant que le texte que nous venons de lire précise qu'il ne faut pas imposer hâtivement les mains à qui que ce soit.

Ce qui nous ramène à l'utilité des premières étapes du baptême que nous avons déjà vue.

Si une personne a été enseignée selon toutes les fondations de la parole de Dieu, elle doit normalement acquérir la foi.

Cette dernière l'amènera à la repentance et à la confession de ces péchés à un serviteur consacré de Dieu ou à un membre d'église baptisé, qui a la possibilité, juste avant le baptême, de lui pardonner ces péchés. Dès lors, si ces péchés ont été pardonné, en Jésus-Christ, ils ne risquent pas d'être partagés avec celui qui lui impose les mains.

Une sécurité supplémentaire, pour ne pas prendre le risque de partager les péchés d'une personne à qui l'on impose les mains, est de prier avant de faire ce geste afin que le Seigneur puisse non seulement pardonner ces péchés connus et confessés, mais aussi ceux qui sont inconnus. *C'est ce que Job faisait pour ces enfants.*

Ceci nous renseigne : **« Il y avait dans le pays d'Uts un homme qui s'appelait Job. Et cet homme était intègre et droit ;**

Il craignait Dieu, et se détournait du mal. Il lui naquit sept fils et trois filles. […] *Ses fils allaient les uns chez les autres et donnaient tour à tour un festin, et ils invitaient leurs trois soeurs à manger et à boire avec eux.*

Et quand les jours de festin étaient passés, Job appelait et sanctifiait ses fils, puis il se levait de bon matin et offrait pour chacun d'eux un holocauste ; car Job disait :

Peut-être mes fils ont-ils péché et ont-ils offensé Dieu dans leur coeur. C'est ainsi que Job avait coutume d'agir. » *[Job 1 versets 1-2, 4-5, Bible Louis Segond].*

Avant tout, il est bien clair que le Seigneur n'agrée plus de sacrifice d'animaux, mais la démarche de Job peut se faire en prière.

Ici, des péchés qui ne sont pas manifestes, qui sont dans le cœur, sont présentés au Seigneur pour expiations. Ce faisant, en priant pour les péchés non confessés, ou qu'ignore celui à qui l'on va imposer les mains, le Seigneur les pardonnera.

En outre, si les bases de l'enseignement biblique ont été bien faites, l'esprit de celui qui va se faire baptiser a été purifié par l'Évangile *[Jean 15 verset 3], [1 Pierre 1 versets 22-25].*

En plus de tout cela, si les étapes ante baptismale ont été réalisées – en conformité avec tous les critères bibliques, que nous avons déjà découverts quand l'immersion s'effectuera – les péchés restent sous les eaux et c'est une nouvelle créature, qui est sainte, qui émerge en Jésus.

La résultante est que celui qui vient de se faire baptiser est devenu une nouvelle créature, toutes choses sont devenues nouvelles, sa maison (*son corps*) est purifiée, aucun péché ne subsiste en lui.

Forts de tout ce que nous venons de voir, si le baptême est fait dans les normes bibliques, suite à l'émersion, il ne peut pas y avoir de précipitation qui pourrait mener à partager les péchés de celui à qui l'on impose les mains. L'une des choses à prendre en compte, dans ce que nous venons de voir, est la réalité de notre foi face aux promesses que le Seigneur nous donne.

Ce faisant, si nous croyons que le Seigneur nous a donné le pouvoir de pardonner les péchés des hommes *[Jean 20 verset 23],* une fois que l'on a prié afin que ceux de celui qui va se faire baptiser puissent l'être, pourquoi douter de la réalisation de notre prière ?

Pour poursuivre, je vous dirais que sans l'imposition des mains après le baptême, le nouveau baptisé ne peut pas être uni au reste du peuple de Dieu, il n'est pas greffé à l'arbre qu'est le peuple élu de Dieu.

Ainsi, nous comprenons que l'imposition des mains suite au baptême, est d'importance car c'est lui qui permet au nouveau baptisé de recevoir le Saint-Esprit.

Ce n'est que suite à cela qu'il sera scellé et deviendra un élu du Seigneur, son héritier et il sera uni à (*participant de*) Christ.

C'est ainsi qu'il aura la sagesse de pouvoir marcher dans toutes les voies du Seigneur. Comme nous l'avons vu, l'imposition des mains fait partie de l'une des doctrines fondamentales de la parole de Dieu, en ne la pratiquant pas, surtout lors du baptême, les dirigeants spirituels des diverses religions et Églises chrétiennes, posent d'autres fondements.

Ce faisant, ils deviennent devant Dieu, des infidèles et ceux qu'ils ont baptisés, n'ayant pas pu conclure toutes les étapes du baptême, deviennent des êtres *« hydrides »*. Ils sont morts en Jésus mais ils n'ont pas reçu le Saint-Esprit qui est celui qui vivifie, donne la vie en Christ.

Ils sont donc dans un état entre la mort et la vie, donc des morts-vivants ! Pour finir, je vous dirais à vous, qui souhaitez vous faire baptiser, qu'avant de franchir le pas, assurez-vous que la religion que vous avez choisie a bien mis en place toutes les bases du baptême que vous avez étudiées dans ce livre et qu'elle est fidèle à Dieu en toutes choses, sinon, aux sorties des eaux baptismales ce n'est pas le Saint-Esprit que vous recevrez mais des démons. *Prudence donc !*

3 De souffrance et d'encre

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie à la suite d'expériences négatives je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres, à cette époque je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois,** avant la pandémie, à celui de **« sans ressource ».**

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité.

Le non-versement du fonds de solidarité pour mes deux sociétés est venu accentuer cet état de fait.

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de mes dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

> *Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue.*

J'ai, entre autres, écrit au président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique, M. Serge LETCHIMY, à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour.*

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour*,* je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025,* j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre **« Infamies d'État »** et qui s'intitule **« Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus) ».**

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre **« Infamie d'État »** — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition.** Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies.

À ce jour, le *18 novembre 2026,* le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD,** qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025,** sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus. Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre. Certainement que ses électeurs apprécieront ! Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant **« macérer dans mon jus de souffrance » ?**

Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'*« anormal »* a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Il s'agit des **« œuvres »** de **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, qui a *« entrepris »* d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Ce qui pour moi est affligeant dans cette affaire, c'est ce double visage, affiché par **M. Serge LETCHIMY, « président du Conseil Exécutif de la Martinique »** car, avec cette crise de la vie chère, sujet hautement débattu dans de nombreuses instances, c'est bien ce Monsieur qui a présidé une table ronde afin, semble-t-il, que la situation difficile des Martiniquais change. Énorme paradoxe !

Et moi, Martiniquais, je peux demeurer, dans le dénuement le plus total **— neuf mois —** sans que rien ne soit mis en place. Il a fallu que ce soit un département de l'Hexagone qui daigne me soutenir en m'accordant le RSA dans un délai raisonnable.

À titre de comparaison, pour que vous vous rendiez compte de cette durée de traitement injustifiée à la CTM, il convient de faire le parallèle avec le temps mis pour l'analyse de cette nouvelle demande de RSA. J'ai fait ma demande le **05 juin 2025** et elle a été acceptée par le **Conseil Départemental des Hauts-de-Seine** le **10 septembre 2025 :** *ainsi, elle a donc été traitée en trois mois et cinq jours***.**

Du côté de **la Collectivité Territoriale de la Martinique,** la demande de reconduction tacite de mon RSA que cette administration a reçue de la CAF de la Martinique le **16 décembre 2024** a enfin été traitée et le RSA m'a été accordé par la CTM le **17 septembre 2025.**

Ainsi, rien n'explique une telle distorsion dans le traitement de ces dossiers dans ces deux départements :

> **Trois mois et cinq jours** *pour les Hauts-de-Seine, contre* **neuf mois,** *pour la Martinique. Ce qui représente une durée* **trois fois** *plus longue pour le traitement de mon dossier de RSA par la Collectivité Territoriale de la Martinique.*

En outre, après m'avoir fait macérer **neuf mois**, dans mon jus de souffrance, la Collectivité Territoriale de la Martinique s'éveille telle la princesse qui était dans un profond sommeil, déconnectée durant une longue période de la réalité, et la finalité est qu'elle choisit de **me délester de plus de 600 € de RSA pour le trimestre de février à avril 2025.** Quelle en est la raison ?

Ce que je vis est-il normal, selon vous, dans une République laïque, qui a pour fondements les droits de l'homme et du citoyen ?

Serions-nous passés dans la forêt de Sherwood et M. Serge LETCHIMY aurait-il revêtu l'habit du shérif de Nottingham ?

Je développe ces réalités que je viens de présenter dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers,** que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre.

> *Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.*

Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer.

Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût.

Et pourtant ! Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles – les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 – qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées.

Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et se produit encore et qui me donne le tournis. *Incroyable !*

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par ce livre, afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la férule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis ; mais à quel prix !

Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi. Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789,** lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons. Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède ! Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir mon livre intitulé **« Infamie d'État »** au chapitre **« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis »** – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de **3 500 euros,** soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, **moins que le minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, je veux que vous sachiez que, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice.

Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.

On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.

Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse.

Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches. J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de LA MARTINIQUE, un élu local, etc. *enfin quelqu'un…*

Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi. Oui, je n'ai toujours pas *« digéré »* l'absence de réponse d*es sénateurs, des députés ou du président de la CTM, M. Serge LETCHIMY,* alors que je suis dans cette grande précarité.

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

> *Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!*

Sinon, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

> *Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.*
> *C'est avec une plume de souffrance que je le fais.*

Ainsi, la raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État ».**

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de **« potasser »,** il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ce faisant, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non-vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

En outre, quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles. Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** *il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, car les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.*

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ? Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie. Et pourtant ! Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre me seront favorables.

Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **"n'auront pas ma peau",** je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), mes adversaires ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis.

C'est là mon exutoire !

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath *[1 Samuel 17 versets 12-58]*.

Nous sommes ici, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »** destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français. Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain.

Je ne suis pas pour autant démuni, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte. J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois dominicales. Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France. À vous qui avez, dans mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** *connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ?*

Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité. J'en appelle, en outre, à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part.

Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai,** *puissent devenir les lions que leur maître, Jésus-Christ, les appelle à être. Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues. Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.*

> *Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.*

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé *« Infamie d'État »* sera, si Dieu le veut, rédigé en français et en anglais, ce qui permettra à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps. Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

> *Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux ! Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.*
>
> *En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.*
>
> *Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.*

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge. Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé **« Infamies d'État »,** *afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.*

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici. Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la férule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

1. *Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé* **« Infamies d'État »,** *pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
2. *Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
3. *Pensez-vous qu'au XXIe siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*
4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*

6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ? Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches. **Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !**

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système. **C'est maintenant que nous avons besoin de vous.**

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient. **À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.**

Dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre. J'ai besoin de votre soutien. Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte.

Si je poursuis seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans *[Ecclésiaste 9 versets 15-16]* que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée.

Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous. Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français. Ces textes législatifs démontrent le non-sens des lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. Pour poursuivre, je vous dirais que, l'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte : **« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever.**

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » *[Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur]*.

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé **« Infamie d'État »**, fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps.

En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : **« C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. »** *[Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].*

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpelés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! Nous ne savions pas !

Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » *[Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].*

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères.

Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** *[Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond].*

Ce texte nous renseigne également : *« Si nous avions oublié le nom de notre Dieu […]* **Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ? »** *[Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** *[Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond].*

J'ai fait, plus que ma part, car mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** qui sont le fruit d'un long travail acharné, je vous les offre déjà en version numérique en français et, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser.

J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré. De votre côté, partagez mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** avec le plus grand nombre.

Pour ce faire, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8* à *12 heures par jour* sur mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** depuis le mois d'*octobre 2021,* et je suis en train de les finaliser en ce jour, le *20 novembre 2026*. L'objectif étant qu'ils sortent au plus tôt.

Pour que ces livres puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts, j'ai investi tout ce que je possède. En contrepartie, dans ce livret, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, donc grâce à vous, peuple fidèle du Seigneur, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

> *Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*
>
> *Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné. Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes vingt livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre. Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et **« s'étiolent comme l'éther ».**

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi.

D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.

Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si ce livret vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes vingt autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

> *Malheureusement,* **« l'argent étant le nerf de la guerre »,** *tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de mes livres, je n'ai plus les moyens de les faire paraître au format papier.*

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche. Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livret trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

J'en appelle donc à votre générosité. J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie** *[1 Rois 19 verset 18], [Romains 11 versets 2-5]* et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous, vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : **« À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent. »** *[Matthieu 5 verset 42, Nouvelle Bible en français courant].*

Complétons avec ceci : **« Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu. » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].*

Terminons avec ce texte : **« Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main. Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. […]** *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » *[Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].*

Si ce livret ou mes ouvrages intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »,** que je vous offre, vous ont touchés, faites un geste, aidez-moi à continuer à fortifier et à aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger les versions anglaises de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »** dont je suis en train de finaliser la traduction. *J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer les deux versions papier de ces ouvrages, en anglais et en français, afin qu'ils soient offerts au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec *[1 Corinthiens 9 versets 1-14],* celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre. À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets **« Faire un don »,** disponibles sur mon site : **http://www.kenny-pierre.com**